

## COMMUNE DE SCHOENAU

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

**Présent(e)s** : BUTSCHA Michel, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, HEBERT Laetitia, WEIBEL Rémy.

**Absents excusés** : CHAPOT Philippe, NAAS Laurent, TOUSCH Jean-Jacques, ZIMMERER Philippe (procuration : HEBERT Laetitia).

#### 1) **Approbation de la séance du 4 octobre 2022**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2) **Convention d'utilisation des locaux de l'école avec ABCM**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'utilisation des locaux de l'école à passer avec ABCM.

Cette convention prévoit l'utilisation par ABCM de la salle de classe et de l'espace de rangement situés au milieu de l'école, d'une superficie respective de 61 m<sup>2</sup> et 18 m<sup>2</sup>. Le hall d'entrée, le couloir, les sanitaires et la tisanerie sont des espaces communs partagés avec l'école publique.

Il est décidé de mettre ces locaux à disposition à titre gratuit. Les charges relatives au chauffage, à l'électricité et aux ordures ménagères sont assumées par la commune.

Le conseil municipal valide le projet de convention d'utilisation des locaux de l'école à passer avec l'association ABCM et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et tout document s'y rapportant.

#### 3) **Désignation d'un référent incendie et secours**

Le conseil municipal désigne Jean-Pierre Leonhart comme référent incendie et secours. Le référent incendie et secours est la personne contact pour la préfecture et a notamment la responsabilité de mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Ce document prévoit les mesures à mettre en place et les points de rassemblements en cas de crise (catastrophe naturelle, coupure d'électricité, ou tout autre évènement menaçant la sécurité des habitants).

#### **4) Tarifs electricité de la salle des fêtes**

Le point est ajourné dans l'attente des nouveaux tarifs d'achat d'électricité négociés par la communauté de communes.

Une réflexion est également à mener sur les tarifs de location de la salle sous l'école pour inclure les frais de chauffage et d'électricité.

#### **5) Demande de création de licence III**

Le conseil municipal constate qu'aucune licence de boissons de niveau 3 ou 4 n'est rattachée à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, demande la création d'une licence 3 pour le compte de la commune. Cette licence sera ensuite louée et mise à disposition du futur exploitant du commerce qui ouvrira dans le bâtiment de l'ancienne poste.

#### **6) Désaffectation, déclassement et cession de parcelle de voirie**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Mme Heisch relative à la cession d'une parcelle de voirie, situé rue du Château dont les références cadastrales sont les suivantes : section 1, parcelle n° 147, d'une superficie de 48 m<sup>2</sup>. Cette partie de voirie attenante à la parcelle appartenant à Mme Heisch, est une impasse et n'est plus affectée à l'usage de voirie.

Conformément à l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le conseil municipal :

- constate que cette parcelle (bien immeuble inscrit dans le domaine public routier communal) n'est plus affectée à l'usage direct du public
- acte la désaffectation du bien de son usage
- acte le déclassement du bien du domaine public afin qu'il soit inscrit dans le domaine privé communal

A la suite de la désaffectation et du déclassement de la parcelle. Le maire propose au conseil municipal de céder cette parcelle de voirie à Mme Heisch. Il propose de céder cette parcelle au prix fixé lors d'une vente précédente, soit 10 000 €/are, soit 4 800 € pour la parcelle cédée, d'une superficie de 0,48 are.

Le conseil municipal, valide la cession de la parcelle à Mme Heisch dont l'acte de vente sera signé devant le notaire. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

## 7) Divers et communiqués

- **Réunion du SCOT prévue le samedi 10 décembre**

Le maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion de travail aura lieu le samedi 10 décembre pour la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Ce document d'urbanisme de planification vise à définir les grandes orientations en matière d'urbanisme pour les prochaines années. Ce document est établi à l'échelle du PETR d'Alsace Centrale par les élus du territoire.

- **Maison communale**

Le Maire fait état de l'avancée du projet de rénovation de la maison communale et présente les derniers plans du projet.

Le Maire rappelle que les marchés publics de travaux ont été passés en 2020 pour l'ancien projet. Au vu des modifications substantielles du projet, il apparaît plus judicieux de résilier ces marchés et de relancer un nouvel appel d'offres sur la base du nouveau projet.

La résiliation des marchés publics de travaux entraînera le versement d'une indemnité de 5% aux entreprises attributaires, soit un montant de 18 710,03 €.

Cependant, le nouveau projet permettra de solliciter des subventions auprès de l'Etat et de la région. La commune peut espérer obtenir 20 % de subventions pour ce projet.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la résiliation des marchés publics et donne pouvoir au maire pour signer tout acte s'y afférant.

- **Installation aire de jeux**

Patricia Wiedemann fait état l'installation de l'aire de jeux rue de la Dordogne. Celle-ci a été installée avec l'aide de trois bénévoles de l'association sportive et de l'employé communal. Le conseil municipal les remercie.

- **Opération sapins**

Patricia Wiedemann annonce la reconduction de l'opération sapins cette année avec une surprise cette année. La décoration des sapins avec les enfants aura lieu le samedi 3 décembre.

- **Bulletin communal**

Le maire présente aux conseillers municipaux le bulletin communal finalisé. La réalisation du bulletin a été coordonné par Simon Dearden et Patricia Wiedemann. Ils ont pu s'appuyer sur Sylvie Rosenzwey et Charline Gangloff, apprentie en communication, qui a grandement participé à la rédaction, la mise en page et à l'édition de ce bulletin.

- **Visite camping Roeschwoog**

Le maire invite les conseillers municipaux à participer à une visite du camping du Steadly à Roeschwoog, dont la configuration est similaire à celui de Schoenau. La visite aura lieu le mardi 22 novembre à 9h30.

Ce camping est géré directement par l'office de tourisme et la communauté de communes du Pays Rhénan.

- **Vitesse à l'entrée du village**

Le conseil municipal évoque le problème de vitesse de circulation à l'entrée de village Est. L'installation d'un radar pédagogique ou d'un feu tricolore est évoqué afin de faire ralentir les camions et voitures.

- **Dates à retenir**

La commune organisera une cérémonie du 11 novembre devant le monument aux morts ce vendredi 11 novembre à 10h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 6 décembre à 20h00.

Les vœux du maire auront lieu le samedi 7 janvier et le repas des aînés se tiendra le dimanche 8 janvier dans la salle des fêtes.

Michel BUTSCHA

Le Maire

BUTSCHA Michel	CHAPOT Philippe	NAAS Laurent
WIEDEMANN Patricia	GUTMANN Séverine	HUCK Cindy
LEONHART Jean-Pierre	KOEBEL Florence	KUHN Matthieu
SCHMITT Anne	SCHMITT Roland	TOUSCH Jean-Jacques

HEBERT Laetitia	WEIBEL Remy	ZIMMERER Philippe
-----------------	-------------	-------------------